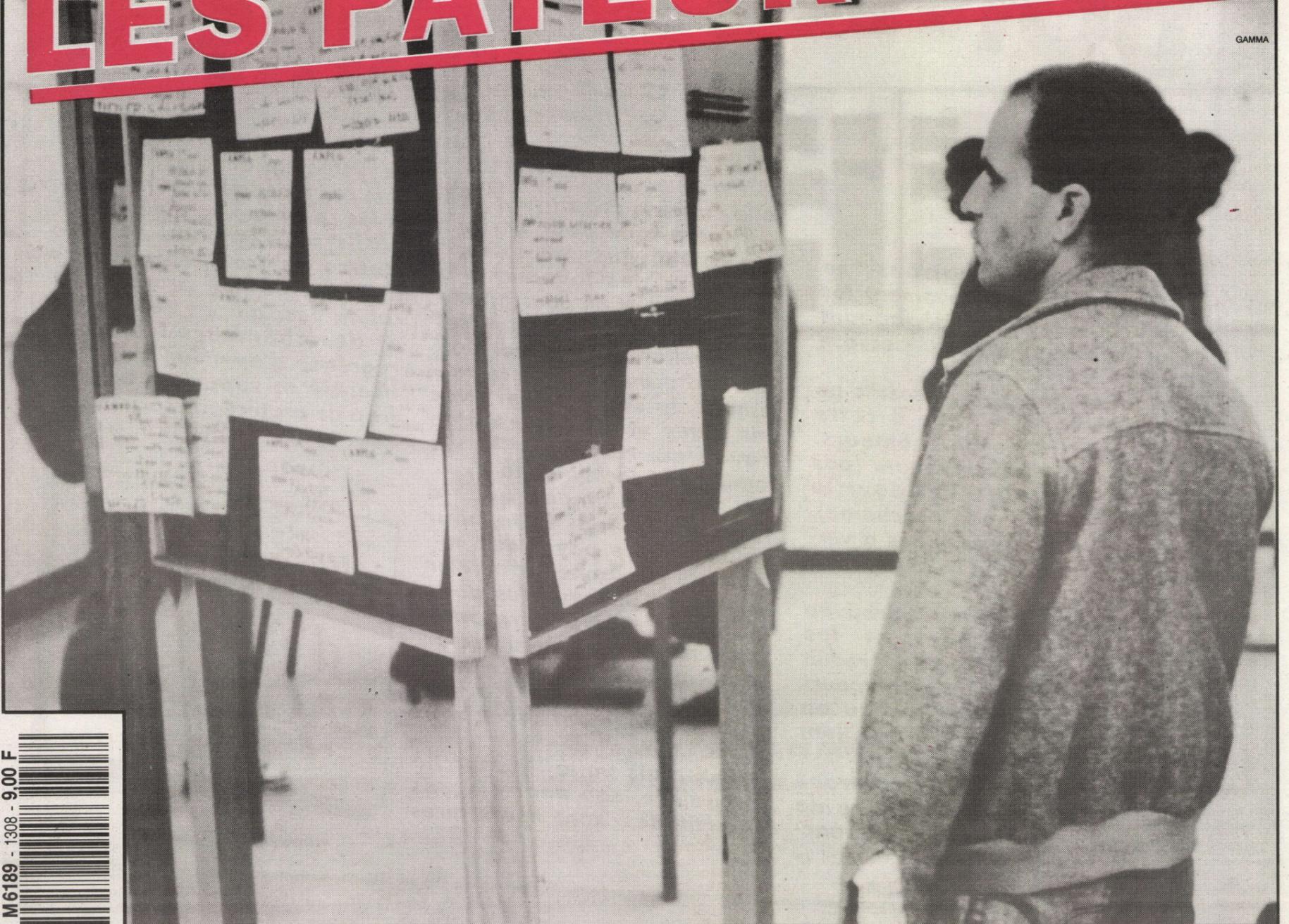


LUTTE OUVRIÈRE

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1308 - 30 juillet 1993 - prix : 9 F

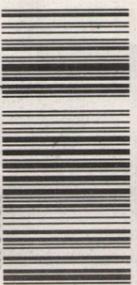
**Le chômage augmente,
son indemnisation diminue :**

**LES LICENCIÉS
DOIVENT ÊTRE
LES PAYEURS**



GAMMA

M6189 - 1308 - 9.00 F



LES LICENCIERS

■ Selon les experts en économie, le chômage, en France comme en Europe, va continuer d'augmenter y compris pendant toute l'année prochaine.

Evidemment, en économie plus encore qu'ailleurs, les experts se trompent tout le temps. Le marché capitaliste n'ajuste l'offre à la demande qu'après coup, au travers de crises, et les experts économistes ne sont jamais que les diseuses de bonne aventure des riches.

Mais ce qui est remarquable ici, c'est que les chefs d'entreprises, interrogés sur leurs intentions, ont répondu qu'ils ne comptaient pas créer d'emplois et qu'ils en supprimeraient plutôt.

Face à une conjoncture

tion généralisée des travailleurs qu'ils ont les mains libres pour faire ce qu'ils veulent.

Car les patrons, qui créent le chômage pour garantir leurs bénéfices, ne veulent pas payer pour les chômeurs. Et plus ça ira, moins ils voudront payer. Jusqu'à aujourd'hui, les indemnités de chômage étaient considérées par eux comme une sorte d'assurance contre les explosions de colère qui pouvaient être provoquées par les vagues de licenciements.

Mais les travailleurs ont moins à se sentir concernés par le montant des indemnités de chômage, que par le chômage lui-même. Les indemnités de chômage ne durent qu'un temps. Après, c'est le RMI, voire rien du tout.

En Europe occidentale, si la société était plus ration-

aux profits. Et l'économie capitaliste est une économie dont seuls ceux qui en profitent peuvent penser du bien.

Par exemple, depuis quelques jours, pour la troisième fois en un an, le Franc est attaqué sur les marchés internationaux. Pour le défendre, le gouvernement est forcé de dépenser des milliards en pure perte.

S'il réussit, ces milliards iront, de toute façon, dans la poche des spéculateurs. S'il ne réussit pas, ce sera d'abord la dévaluation et ensuite l'inflation.

Qui seront les victimes ? Les travailleurs !

Et qui sont les spéculateurs ? En premier lieu, les grandes entreprises françaises !

Est-ce que le gouvernement peut prévoir comment il s'en sortira ou quand cela recommencera ? Non !

Alors, pourquoi les travailleurs seraient-ils éternelle-

DOIVENT ÊTRE LES PAYEURS

incertaine, les patrons "se couvrent", comme disent les journalistes, en "dégageant préventivement" du personnel.

Evidemment, les Assedic ne peuvent faire face à cette recrudescence de chômeurs. Plus il y a de chômeurs (pas loin de 3 500 000 pour le début de l'année prochaine), plus il y a d'indemnités à verser et moins il y a de cotisants.

La solution qu'ont trouvée le gouvernement et les patrons est simple : on réduit ce qu'on verse aux chômeurs et on augmente ce qu'on prend à ceux qui travaillent encore.

Ces messieurs les patrons croient pouvoir déduire de l'absence, jusqu'ici, de réac-

nelle, mieux organisée, pas seulement faite pour enrichir tous les Bouygues, on pourrait construire des logements à prix coûtant et on pourrait utiliser tous les bras disponibles rationnellement, en permettant à chacun de vivre correctement de son salaire, avec une durée et une intensité de travail qui respectent la vie familiale et sociale de tous.

Il faut vraiment que la société soit mal faite pour qu'on préfère payer des millions de personnes à ne rien faire avec un peu plus de la moitié de leur salaire antérieur, plutôt qu'avec un salaire normal en les employant à des productions utiles à tous et pas seulement aux profiteurs.

Oui mais voilà, le marché capitaliste, son anarchie, ses incertitudes, sont nécessaires

ment victimes de l'anarchie de ce système économique ?

Et ces messieurs les patrons, et les spéculateurs qui pensent qu'ils peuvent tout se permettre, se trompent lourdement car un jour prochain, la colère des salariés de ce pays et des chômeurs leur fera regretter d'avoir un peu trop licencié et supprimé un peu trop de protections sociales.

L'éditorial
d'Arlette
LAGUILLER

Assurance-chômage SALARIÉS ET CHÔMEURS RACKETTÉS AVEC LA COMPLICITÉ DES DIRIGEANTS SYNDICAUX

Alors que ce sont les patrons qui creusent à grande vitesse le déficit de l'assurance-chômage, en licenciant à tour de bras pour augmenter leurs profits, ce sont les salariés, les chômeurs et les contribuables qui vont payer plus des deux tiers du déficit. Le patronat, principal responsable, et qui, malgré ses jérémiades, accapare l'essentiel des richesses du pays et bénéficie en outre d'innombrables cadeaux du gouvernement, ne payera qu'un peu moins d'un tiers.

Cela n'empêche pas certains dirigeants syndicaux de parler "d'accord équilibré", et la plupart d'entre eux (sauf la CGT) se déclarent prêts à signer l'accord conclu avec le patronat sous l'égide du ministre de l'Industrie.

C'est ainsi qu'ils ont donné leur accord à une hausse des cotisations payées par les salariés représentant une ponction de 6 milliards de francs sur un pouvoir d'achat qui ne cesse de se réduire par tous les bouts (augmentation de la CSG, augmentation des taxes sur l'essence, etc.). Ils ont même donné leur accord pour que près de 5 milliards (4,6 exactement) soient prélevés sur les chômeurs - et il n'y a que 2 600 000 chômeurs indemnisés, c'est dire la lourdeur du prélèvement !

Et il y a un an, c'étaient déjà 8 milliards qui avaient été pris dans leur poche.

Cette fois les deux principales mesures prises à l'encontre des chômeurs sont, d'une part, de réduire la durée des allocations à taux plein et, d'autre part, d'allonger d'autant

la durée de l'allocation dégressive, ce qui représente en fait une diminution de l'indemnisation moyenne perçue, ces mesures permettant d'économiser plus de deux milliards de francs. Ces décisions entreraient en vigueur le 1er août pour les nouveaux chômeurs, mais elles devraient toucher également ceux qui sont déjà au chômage, à partir du 1er octobre.

Par ailleurs, on rognait de fait, aux licenciés, une partie de leurs indemnités de licenciements, dès lors qu'ils bénéficieraient de conventions collectives plus avantageuses que le minimum légal, comme c'est le cas dans la métallurgie ou la chimie, puisque l'allocation-chômage qu'ils percevront sera retardée proportionnellement jusqu'à 75 jours, deux mois et demi donc. Encore près de 900 millions de rognés ainsi.

Quant à la non-revalorisation des indemnités au 1er juillet, elle fait économiser elle aussi 900 millions !

Une autre mesure, qui ne rapporte pas bien gros (300 millions) mais qui est bien crapu-

leuse, consiste à repousser d'un trimestre par an l'âge à partir duquel le chômeur peut bénéficier de la garantie d'indemnisation jusqu'à l'âge de la retraite. Cela va multiplier le nombre de vieux travailleurs qui ont été jetés sur le pavé sans espoir de retrouver du travail et qui ne pourront plus faire la soudure avec leur retraite et se retrouveront au RMI.

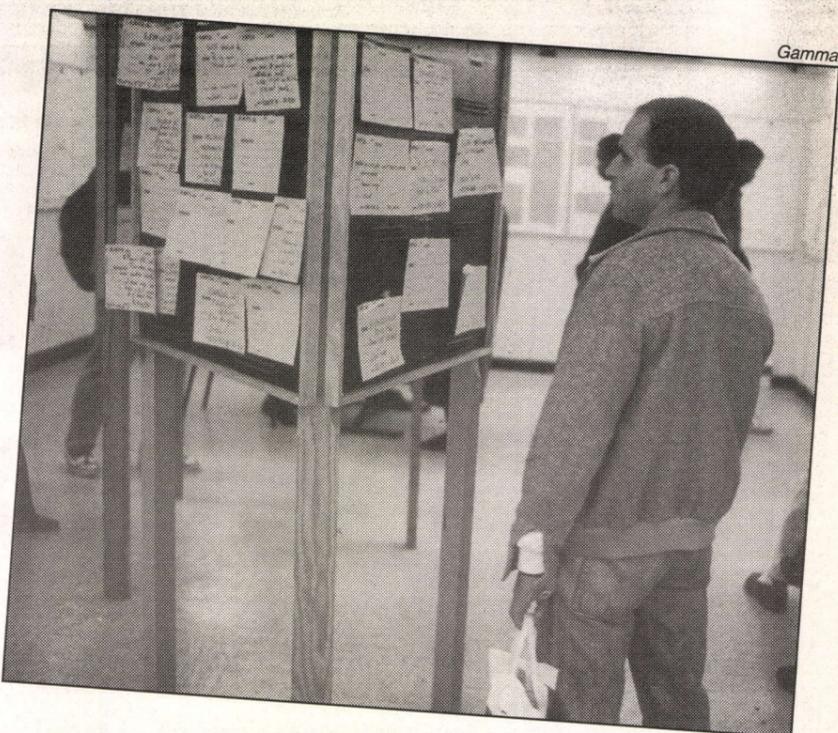
Les confédérations syndicales signataires se déclarent satisfaites que l'accord "sauve le système", c'est-à-dire présen-

ve leurs postes de gestionnaires. Mais c'est un système inique et aberrant où l'on demande aux salariés de payer de plus en plus cher pour des prestations qui se réduisent comme peau de chagrin et continueront à se réduire encore, tant que les patrons pourront licencier à leur guise, massivement, sans qu'il leur en coûte rien, bien au contraire, puisque c'est une façon de compresser leurs coûts en surexploitant ceux qui restent, et donc d'augmenter leurs profits.

Les travailleurs n'ont aucun intérêt à entrer dans les calculs sordides du patronat, du gouvernement et des dirigeants syndicaux qui prétendent les

défendre mais acceptent la logique d'un système où le patronat peut agir à sa guise au mépris des intérêts de l'ensemble de la société. Leur intérêt, c'est de faire payer les patrons pour la crise de leur système, non seulement en les obligeant à supporter le coût du chômage mais en les empêchant de jeter des millions de gens hors de la production. D'ailleurs si c'étaient les patrons qui devaient payer les chômeurs pour qu'ils puissent vivre décemment, il y a de fortes chances qu'ils en fabriqueraient moins !

Dominique CHABLIS



Gamma

LA POLITIQUE DU FRANC FORT N'A PAS LA FRITE

La spéculation contre le franc a repris. Déjà en septembre et en janvier derniers, des hommes d'affaires avaient parié sur la sortie du franc du SME et donc sur sa dévaluation.

Selon la presse spécialisée, ce serait les clivages concernant la politique monétaire au sein de la droite en France et l'impossibilité pour la Bundesbank, la banque centrale allemande, de baisser ses taux d'intérêts qui expliqueraient cette nouvelle vague spéculative.

Balladur a juré qu'il démissionnerait plutôt que de dévaluer, Giscard était sur la même longueur d'onde. Quant à Chirac, c'est avec un temps de retard qu'il a finalement soutenu le Premier ministre. Le tout n'a cepen-

dant pas vraiment convaincu les spéculateurs.

Il faut dire qu'ils ne courent pas un grand risque. Si la spéculation échoue, ils perdent autour de 1% de leur mise, s'ils gagnent, ils récupèrent 5 à 10% en quelques jours.

Qui sont les spéculateurs ? Des sociétés financières dites "multinationales" avec des bailleurs de fonds européens, américains, asiatiques mais aussi bien français. Et cela se fait en toute légalité puisque la spéculation sur les monnaies fait partie des opérations financières parfaitement acceptées et réglées par les différentes Bourses. Et non seulement c'est parfaitement légal, mais cela fait partie de l'activité normale des secteurs financiers de toutes les grosses entreprises qui ont

pour tâche de ne pas laisser leurs avoirs ou leur encours en monnaie dont le cours baisse, et de veiller à les transformer en une monnaie qui augmente.

En cas de réussite, le "spéculateur" de la veille devient l'expert consulté le lendemain. Ainsi, le financier américain Georges Soros, qui avait empoché quelque trois milliards de francs en quelques heures en septembre dernier en spéculant sur la sortie de la livre sterling, est-il aujourd'hui interrogé comme spécialiste par des journaux comme *le Figaro*.

Trente milliards de francs ont été dépensés en une seule journée pour soutenir le franc, autant que le déficit de l'UNEDIC. Mais là le gouvernement n'en fait pas un drame.

Eric MASSELIN

SOCIÉTÉS DE JEUX :

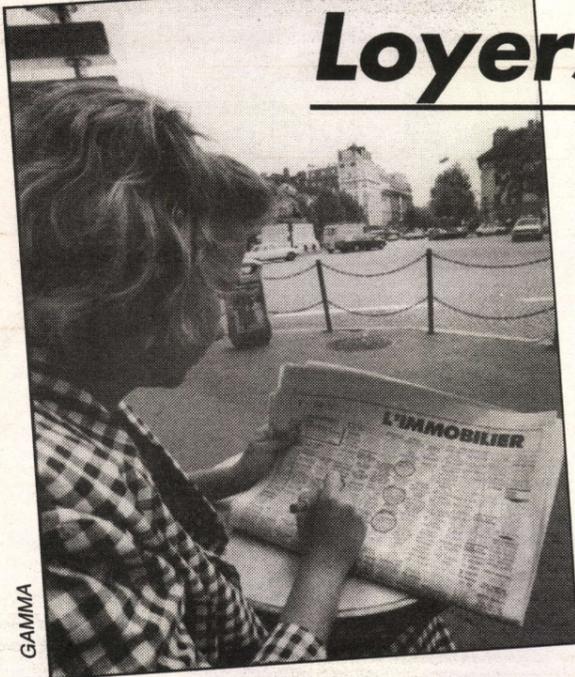
c'est le gros lot

Si l'on en croit les statistiques de l'INSEE, les Français jouent de plus en plus puisque leurs mises auraient augmenté de 16% entre 1991 et 1992.

Le tiércé n'est pas le premier gagnant puisqu'il s'est fait rattrapé en quelques années par les diverses loteries et cartes de grattage. Mais tous les jeux font recette. Comme quoi à l'époque des baisses

de salaires, des menaces sur l'emploi, il y a un créneau pour les marchands d'illusions. Et s'il y en a dans cette affaire qui ne sont pas gogos, ce sont bien les sociétés de jeux qui ont ainsi brassé quelque 65 milliards de francs (près du quart du budget de l'Education nationale) tandis que l'Etat rafflait au passage quelque dix milliards de francs.

Loyers parisiens :



GAMMA

Constatant que la réglementation actuelle des loyers du secteur libre, en Ile-de-France, n'a pas empêché la flambée locative de ces dernières années, le nouveau ministre du Logement a décidé de supprimer une part de cette réglementation ! A dater du 31 août, on pourrait donc voir certains propriétaires augmenter leurs loyers non plus du seul indice du coût de la construction (déjà supérieur à celui du coût de la vie, sans même parler des salaires), mais parfois très fortement, comme les y autorisera un nouveau décret.

Bien sûr, le décret prévoit que cela ne concernera que les renouvellements de bail ; qu'il faudra que le propriétaire donne des exemples de

logements équivalents plus chers que le sien ; que, de toute façon, il ne pourra répercuter que la moitié de la différence constatée et que le locataire pourra contester l'augmentation...

Seulement, cela, c'est la forme. Et le ministre le sait fort bien. Dans l'agglomération parisienne, on ne construit presque plus et avec la transformation de logements anciens en bureaux — même s'ils ne trouvent pas acquéreurs — il y a plus de demande que d'offre, ce qui profite aux propriétaires. Et puis, en laissant radios, télévisions et journaux annoncer à grands renforts de trompette que le gouvernement libérait les loyers franciliens, ledit gouvernement

savait fort bien que cela allait être interprété par les propriétaires comme la bride laissée sur le cou à leurs appétits.

Bien sûr, le ministre feindra peut-être ensuite de déplorer des prétendus "dérèglements". Quant aux "investis-

seurs institutionnels" (compagnies d'assurances ou autres), qui possèdent une part importante des immeubles parisiens, cela les aidera à augmenter le rendement de leurs investissements immobiliers. Enfin, encore un peu plus qu'avant, car ces compagnies n'a-

vaient pas attendu fin 1993 pour utiliser tous les biais légaux par lesquels, sous la droite, les différents ministres du Logement ont permis de tourner une réglementation pourtant déjà bien timide sur les loyers.

P.L.

ET UN CADEAU AUX PROPRIÉTAIRES !

LEUR RÉGLEMENTATION

A Paris, l'appartement moyen type (selon l'INSEE) fait 53 m². Vu le loyer moyen (4 041 F début 1993), on comprend qu'il n'y ait que peu de locataires ayant les moyens de s'offrir de grandes surfaces. En proche banlieue, avec une surface moyenne de 58 m² pour 3 588 F, la situation est tout juste un peu moins sombre. Mais là aussi, les loyers ont fortement augmenté en 1992 (+6,3% en un an). Et cela sans compter ce que la "réglementation" autorisait pour les logements loués libres (les logements neufs ou anciens n'ayant pas été occupés pendant quelque temps). Pour eux, les hausses, en un an, ont été de 12,3% en proche banlieue et de 14% à Paris.

On constate que la "réglementation" n'empêchait pas grand-chose... Et pour cause : il y a plus de dix ans, dans les premières années des gouvernements socialistes, déjà la fameuse loi Quillot, censée protéger les locataires, les protégea d'autant moins que les gouvernements Mauroy, puis Fabius reculèrent dès que les représentants du lobby de l'immobilier et de la construction crièrent à la "collectivisation" du logement. Rien moins que cela.

Et puis, la droite revenue aux affaires, en 1986-87, Méhaignerie allait assouplir cette fameuse réglementation, et les loyers de s'envoler ! Revenue au gouvernement, la gauche continua, notamment avec le ministre du Logement,

Quilès, qui sut effectivement être très tendre pour les propriétaires, excluant de toute réglementation contraignante les logements neufs, les logements "manifestement sous-évalués", les logements anciens où auraient été faits des travaux.

Résultat, les loyers parisiens allaient en moyenne augmenter de 7,4% en 1989 et de 6,2% l'année suivante, se "stabilisant" à 6,7% l'an dernier. En permettant aux logements occupés (les seuls qui se trouvaient encore un peu tenus par la réglementation) de rattraper les autres, le gouvernement donne un sérieux coup de main aux propriétaires, et un coup de poing aux locataires de ces logements !

P.L.

VIRGIN : toujours le dimanche

Dans le match Virgin-tribunal de Paris, c'est encore Virgin qui a gagné des points. Certes, le tribunal de Paris a confirmé l'interdiction faite au grand magasin d'ouvrir le dimanche sous peine d'amende. Mais Virgin paie d'autant plus facilement l'astreinte que l'ouverture dominicale lui rapporte bien plus.

Et dimanche avec l'arrivée du Tour, Virgin a réalisé des gains qui lui permettent de tenir tête encore longtemps.

La loi c'est pour tout le monde, sauf pour les "gros" !

UN ÉTÉ POURRI

Il pleut et on n'a même pas la consolation de se dire que cela remettra à flots nos salaires. En effet, entre 1,3% de CSG en juillet et 0,35% d'assurance-chômage en plus pour août, c'est le chiffre en bas de notre paye qui boit la tasse.

EXPULSION MUSCLÉE DANS LE VAL-DE-MARNE

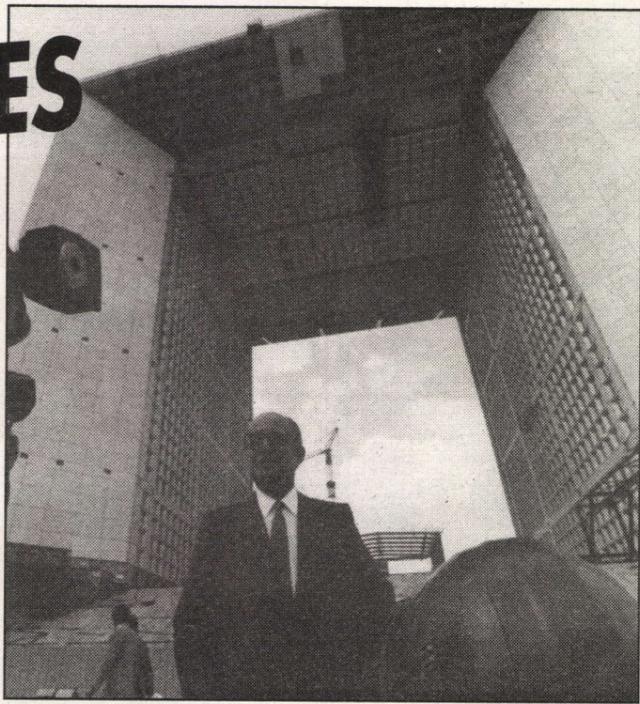
La semaine passée, une opération commando a eu lieu dans un vieil immeuble d'Alfortville. Une dizaine de gros bras, avec des chiens, ont expulsé manu militari les vingt-six locataires, saccageant en même temps les appartements pour les rendre inhabitables et laissant derrière eux un vigile afin d'empêcher toute réoccupation des lieux.

S'attaquaient-ils donc à de dangereux malfaiteurs ? Non, à de simples travailleurs qui avaient trouvé refuge dans cet immeuble voué à la démolition, dont un couple qui y vivait tout à fait légalement depuis vingt-cinq ans.

Le maire socialiste a jugé "inacceptables" ces méthodes, mais pas au point de faire bénéficier ces "squatters" d'un relogement prioritaire. Un abri provisoire lui a semblé suffisant.

La société propriétaire du terrain et de l'immeuble, filiale de la SEERI-Ile-de-France, se déclare totalement ignorante de cette affaire. Etrange ! D'autant que cela l'arrange puisque l'immeuble était un des derniers obstacles à la réalisation d'une vaste opération immobilière dénommée "Quartier de Seine".

BOUYGUES N'EST PLUS...



Bouygues, le roi du béton, est mort. Il laisse derrière lui un empire de 73 milliards de francs disent les uns, alors que d'autres estiment ses avoirs à 77 milliards. Il faut dire qu'à ce niveau, on ne compte plus trop ou qu'il est difficile d'estimer la valeur réelle d'une telle entreprise.

A sa disparition, les hommes politiques, qu'ils soient de droite ou de gauche, de Giscard à Jack Lang, ont tous, sur le même ton attristé, trouvé des qualificatifs semblables pour le décrire. Il paraît que Bouygues avait le sens des affaires, et pour ces gens-là, ça compte.

Bouygues, un homme issu d'une famille modeste, qui s'est

fait seul, comme on aime à le présenter ? Voire ! Son père, ingénieur dans le génie climatique, avait épousé une fille de la bonne bourgeoisie parisienne. Ça aide ! D'ailleurs la leçon ne sera pas perdue pour tout le monde puisque, sur les traces du père, un des fils, celui qui a si bien réussi dans le béton justement, épousera lui aussi une fille de patron enrichi dans le négoce des vins fins, possédant

des distilleries et diverses autres affaires. Ça aide toujours.

Et puis, il y eut les relations familiales, en particulier un cousin, président de la puissante Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, dirigeant de surcroît une grosse entreprise du bâtiment ; sans compter un ami, banquier au Crédit Lyonnais. Tout ça, ça aide encore.

Bien sûr, penseront certains, tous ces héritiers des grandes fortunes bourgeoises qui n'ont eu que la peine de naître, les

...LAISSE BÉTON !

soutiens qu'a pu trouver Bouygues n'expliquent pas à eux seuls son ascension. Certainement, mais de là à le présenter comme un homme presque sorti du ruisseau, il y a tout de même une sacrée différence.

En tout cas, la fortune de Bouygues débuta avec le trafic des piastres en Indochine française. Puis, avec l'appui des banques, il se lança dans la construction et entra en 1955 au cabinet de Roger Duchet, ministre de la Reconstruction et du Logement du gouvernement Edgar Faure.

Les autoroutes – et une partie de ce que l'on verse aux péages – c'était lui. Le Parc des Princes, l'aéroport de Roissy, l'arche de La Défense, c'était encore lui. Des milliers de logements sociaux, la Bibliothèque de France ou le réseau de transports souterrains qui doit être construit à Paris, c'était toujours lui. Et puis il y eut les

grands contrats à l'étranger, au Koweït, au Maroc, en Thaïlande, en Arabie Saoudite, etc. Dans ce dernier pays, il construisit l'université de Riyad. Le contrat avait été libellé en dollars, à une époque où le billet vert passa de moins de six francs à plus de neuf francs. On imagine alors les sommes qui tombèrent dans ses coffres.

On n'en finirait pas d'énumérer ses "réalisations" ou ses acquisitions. Citons tout de même, pêle-mêle, l'achat de TFI, sa reprise avec Tapie de Wonder... mais pas du personnel. Sans oublier les travailleurs clandestins de pays pauvres qui furent employés sur ses chantiers, sans que la justice y trouve à redire.

C'est normal, il "pesait" 73 ou 77 milliards. Ça en fait, des briques. Mais ça fait surtout la loi, sa loi.

G. L.

Code de la nationalité

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL ACCEPTE

Mardi 20 juillet, le Conseil Constitutionnel a jugé que le nouveau Code de la nationalité proposé par Pasqua était conforme à la Constitution. Il ne restait donc plus aucun obstacle à ce que la loi passe. Ce qui fut fait trois jours plus tard.

Le Parti Socialiste et le Parti Communiste avaient saisi le Conseil Constitutionnel sur la réforme du Code de la nationalité le 25 juin dernier, au lendemain de son adoption définitive par l'Assemblée et le Sénat. Certains auraient pu penser que les membres du Conseil Constitutionnel, pour beaucoup nommés par les socialistes, sous la présidence de Robert Badinter, ancien ministre de la Justice de Mitterrand, s'opposeraient à la nouvelle loi en la déclarant inconstitutionnelle.

Mais les membres du Conseil, des "sages" paraît-il, se sont montrés responsables face au gouvernement et n'ont introduit que quelques petites modifications. Ils ont, entre autres choses, jugé que l'acquisition de la nationalité française ne pour-

rait être refusée à un jeune qui ferait l'objet d'un arrêté de reconduite à la frontière, ou d'un arrêté d'assignation à résidence. Finalement, ces modifications "ne touchent pas au dispositif de la loi", comme l'a constaté le ministre de la Justice lui-même. En particulier, l'article stipulant qu'un jeune né en France de parents étrangers devra faire une demande pour acquérir la nationalité française, a été jugé conforme à la Constitution.

Le Conseil Constitutionnel a estimé que cet article ne s'opposait à aucun "grand principe" car la loi de 1889, qui faisait automatiquement un Français d'un enfant né en France de parents étrangers, avait été votée pour "des motifs tenant notamment à la conscription". Conclusion : la loi de 1889 était donc une règle de circonstance et non un principe.

Et aujourd'hui, c'est finalement une autre loi "de circonstance" qui a été adoptée, un nouveau Code de la nationalité destiné à rallier la partie de l'électorat la plus réactionnaire.

Laurence FONTAINE

Prix de l'essence

L'ÉTAT NOUS POMPE

La conférence extraordinaire de l'OPEP, convoquée pour le 28 juillet, vient d'être reportée. Cette conférence devait prendre des mesures face à l'effritement du cours du pétrole, qui s'est accéléré avec l'annonce du retour possible de l'Irak sur le marché pétrolier. Le prix du baril a baissé de

10 % en trois mois, dont 4,5 % depuis juillet. Pendant ce temps, le prix à la pompe a augmenté de 7,5 % depuis le début de l'année, dont 6 % depuis juillet.

En 1974, le gouvernement justifiait les hausses de prix du pétrole en mettant en cause les pays arabes qui auraient profité

de la situation pour imposer des prix exorbitants.

Mais aujourd'hui, on voit bien que c'est l'Etat français qui abuse singulièrement de la situation pour imposer des taxes vraiment exorbitantes, sans même aller chercher plus loin de mauvais prétextes.

BALLADUR CHEZ SON "AMI LE ROI"

Pour entretenir les bonnes vieilles relations entre Hassan II, le roi du Maroc, et les gouvernements français successifs, Balladur s'est rendu au Maroc vendredi dernier. Il y a "salué l'approfondissement de la démocratie" et "les progrès économiques constants" du pays.

C'est bien dommage que Balladur n'ait pas eu le temps - sa visite était si courte - de voir, même par les fenêtres du palais, la misère de la population marocaine.

Quel dommage aussi qu'il n'ait pas rendu visite aux

quelque 800 prisonniers politiques dont certains croupissent à Tamanrasset ou à Derb Moulay Cherif, les principales geôles du roi, depuis presque vingt ans ! Quel dommage enfin qu'il n'ait pas eu l'occasion de saluer les familles de tous ceux qui sont morts de mauvais traitements dans les prisons d'Hassan II, ni celles des centaines de disparus sahraouis.

Mais Balladur n'était pas là pour se mêler de ce qui ne le concerne pas, ni pour déplaire à sa majesté le dictateur.

Forces de sécurité ou d'insécurité ?

Un ingénieur revenait de discothèque avec son amie quand il est tombé sur une voiture, tous feux éteints. Il a pris peur et s'est enfui : on le comprend. Seulement c'était les gendarmes. Ils ont tiré, il est mort. C'est arrivé ce week-end dans la Drôme.

A Paris, il y a quelques jours, le préfet de police a dû demander aux 20 000 policiers de la capitale de mieux respecter le public et d'éviter les "bavures". Pourquoi ? Même lui les trouve dangereux ?

L'intervention israélienne au Liban :



LE TERRORISME D'ÉTAT EN ACTION

Dimanche 25 juillet, en riposte à la mort de sept de ses soldats, l'armée israélienne a commencé à bombarder le Liban, utilisant les moyens de l'artillerie, de la marine et de l'aviation. Cette intervention, officiellement dirigée contre la milice intégriste chiite du Hezbollah, a déjà fait plusieurs dizaines de morts parmi la population civile libanaise, ainsi qu'au moins quatre morts parmi les soldats syriens qui stationnent au Liban. Les blessés se chiffrent par centaines et 300 000 personnes ont pris le chemin de l'exil pour s'éloigner

de la zone tampon qu'occupe Israël au Sud-Liban, où ont été tués les sept soldats israéliens et qu'une résolution de l'ONU demande à Israël d'évacuer depuis longtemps déjà.

L'intervention militaire israélienne, dont le nom de code est "Règlement de comptes" (tout un programme), a pour but avoué de prendre la population civile libanaise en otage. Un général en retraite, président de la Commission des Affaires étrangères et de la Défense au parlement, a déclaré : "La population villageoise (...), excédée par nos bombardements, devrait faire

pression sur le gouvernement libanais pour extirper le Hezbollah de ses villages", et ce général n'est pas le seul officiel à tenir de tels propos.

Ce n'est pas la première fois que l'armée israélienne s'en prend à la population libanaise sous prétexte de réduire au silence les milices agissant à partir de ce pays. En 1982, l'opération "Paix en Galilée" avait le même but vis-à-vis de l'OLP et ne devait durer que quelques jours. Mais l'armée israélienne s'était alors enlisée dans ce conflit pendant trois ans, pour finalement être obligée d'éva-

cuer le centre du Liban. Et ce, malgré, ou peut-être à cause de la terreur exercée sur les civils libanais ou palestiniens. C'est en 1982 qu'avaient eu lieu les massacres des camps de Sabra et Chatilah.

Alors, va-t-on aujourd'hui vers une intervention terrestre de l'armée israélienne au Liban ? Les pourparlers de paix, bien qu'infuctueux, engagés entre certains pays arabes, l'OLP et Israël, sont-ils pour l'heure enterrés ? L'évolution de la situation dépend pour une grande part de l'attitude des Etats-Unis qui parrainent de-

puis deux ans les négociations dites de paix ; négociations qui avaient d'ailleurs déjà pris un sérieux coup dans l'aile quand Israël avait, en décembre 1992, expulsé justement vers le Liban 415 militants palestiniens.

En tout cas, le geste d'Israël a pour but de rappeler qu'un accord dans la région ne peut se faire qu'à ses conditions.

C'est la population civile qui paye le prix de cette politique de force, les populations arabes bien sûr, mais aussi la population israélienne.

Lucien DETROIT

Brésil

LA MORT POUR LES ENFANTS DE LA MISÈRE

Vendredi 16 juillet, huit enfants ont été abattus, à bout portant, alors qu'ils dormaient dans une rue du centre ville de Rio.

Les meurtres d'enfants sont fréquents au Brésil. Presque quotidiennement des jeunes sont "éliminés" (320 depuis le début de l'année). Mais cette fois, l'opinion publique s'est émue et le gouvernement, habituellement indifférent, s'est senti obligé d'ordonner une enquête.

Au Brésil il y a près de sept millions d'enfants abandonnés, démunis de tout, qui survivent dans les rues des grandes villes. Aussi, pour que les plus riches ne soient pas importunés, pour que notamment les commerçants des beaux quartiers puissent, malgré la misère, profiter de leurs affaires, des milices privées, des tueurs professionnels, les fameux "escadrons de la mort" font le sale boulot, éliminant physiquement des rues ces jeunes que l'on qualifie de "délinquants".

C'est à peine si les riches cachent leurs responsabilités dans ces massacres, tel ce président des commerçants de Rio qui explique froidement qu'en tuant un jeune des bidonvilles "on rend service à la société".

Depuis 1988, plus de 4 600 jeunes ont disparu. Les "escadrons de la mort" poursuivent leurs activités sans crainte, en toute impunité. Ils sont plus ou moins tolérés par la police officielle, quand ils ne sont pas composés de policiers. Rien d'étonnant alors à ce que 70% des enquêtes concernant la mort d'enfants des rues n'aient jamais abouti.

Afrique du Sud

NOUVEAUX MASSACRES

Tandis que les négociations sur les changements institutionnels se poursuivent en Afrique du Sud entre le Congrès National Africain (ANC) et le gouvernement, la situation apparaît très tendue comme le montrent les affrontements répétés dans les ghettos noirs et la récente attaque menée par un commando noir dans une église blanche (l'assaut non revendiqué a fait 11 morts et 53 blessés).

La date des premières élections multiraciales a bien été fixée sur le papier au 27 avril 1994. Mais différentes forces politiques ne sont pas prêtes à accepter un règlement politique qui les relègue à l'arrière scène.

Du côté de la communauté noire, l'Inkhata — le parti zoulou dirigé par Buthelezi — n'accepte pas la domination politique de l'ANC. Et faute d'obtenir des garanties sur la part de pouvoir qui lui serait dévolue, Buthelezi s'est retiré des négociations.

Du côté de la communauté blanche, le gouvernement est confronté à l'opposition d'une extrême-droite raciste, hostile à la disparition de l'Apartheid. Le Parti Conservateur, le principal représentant de cette extrême-droite, s'est lui aussi retiré des négociations et réclame, verbalement pour l'instant, le droit à la sécession, pour la création d'un Etat blanc. Or

cette extrême-droite, présente à tous les niveaux de l'appareil d'Etat et en particulier dans la police, multiplie les démonstrations de force et les provocations et pèse lourdement dans la vie politique.

Plusieurs années après les amples mouvements politiques et sociaux qui ont contraint les autorités à remettre en cause le système de l'Apartheid, cette extrême-droite essaie de revenir en arrière. Quant aux organisations noires, elles cherchent à négocier leur place dans une société où, même sans Apartheid, les masses noires restent surexploitées.

M.B.

Algérie

DES RÉACTIONS OUVRIÈRES QUI PRÉOCCUPENT LE GOUVERNEMENT

Depuis le 20 juin, les dockers du port d'Alger se sont mis en grève. Ils réclament notamment le partage du bénéfice réalisé en 1992. Ils auraient repris le travail mardi 27 juillet à l'appel de l'UGTA.

Depuis quelque temps, il apparaît que les grèves se multiplient en Algérie. Il y a quelques semaines, des grèves ont été étouffées dans la zone industrielle de Rouiba, près d'Alger. Par ailleurs les fonctionnaires du ministère de l'Education nationale ont fait une journée de grève le 20 juin.

Plusieurs entreprises du Bâtiment sont également en grève, certaines depuis des semaines pour exiger par-

fois le paiement des salaires. La semaine dernière, 900 syndicalistes du secteur du Bâtiment et des Travaux publics se sont réunis à Alger. L'idée de faire une grève générale a été lancée et il a fallu l'intervention du secrétaire général de l'UGTA pour que la décision soit reportée. Et toutes ces grèves ont remplacé, à la Une des journaux, les attentats des intégristes.

Cette reprise de réactions même très limitées de la classe ouvrière suffit en tout cas à inquiéter le pouvoir. C'est ainsi que le gouvernement vient d'envoyer une circulaire enjoignant les responsables du secteur public de relancer la concertation et les négociations.

La classe ouvrière algérienne, qui depuis la fin des mouvements sociaux de 1988 était restée passive, voit au fil des mois sa situation se détériorer. Le coup d'Etat de janvier 1992, le renforcement du rôle de l'armée, le climat créé par le terrorisme, le durcissement du régime ont accentué ce recul. Et à l'heure où les autorités savent à quel point la situation économique pourrait s'aggraver pour les classes pauvres si le pouvoir décidait de passer sous les fourches caudines du FML, celui-ci entend bien imposer par tous les moyens le calme social.

D.S.

Russie

"T'AS PAS CENT ROUBLES ?"

Rentré précipitamment de vacances, dit-on, Eltsine a trouvé le pays en émoi. Parce qu'il s'y préparerait un coup d'Etat ? Le bruit en avait couru... De telles rumeurs font partie d'une lutte politique où chaque clan cherche à dramatiser la situation. Un jeu, peut-être, mais Eltsine a pris la précaution de s'entourer d'une garde de 12 000 hommes et de nommer, en juin dernier, 40 nouveaux généraux.

A la différence de l'été 1991, ce n'est pourtant pas l'armée mais la Banque centrale qui a semé la panique en lançant une opération d'échange d'anciens roubles contre de nouvelles coupures, accordant, pour ce faire, à la population des délais très courts et limitant les sommes échangeables.

Les réactions de la population ont été évidemment très défavorables, d'autant que les margoulin du commerce privé ont profité pour refuser les coupures anciennes ou pour les accepter à moitié de leur valeur.

Les spéculateurs, détenant de gros paquets de roubles "sales" et censés faire les frais de l'opération, ont évidemment converti, depuis longtemps, le gros de leurs avoirs en devises, en or ou en diamants. Des possibilités que n'ont pas, du moins à une telle échelle, des millions de citoyens russes, surtout en province.

DES CENTRES "D'AUTORITÉ" ANTAGONISTES

Tout le monde a dégage sa responsabilité de l'affaire, Eltsine le premier, expliquant qu'on ne l'avait informé ni des modalités de l'opération, ni de

son calendrier ; et finalement, il a annoncé qu'il revenait un peu en arrière, du moins pour le moment. Bien qu'Eltsine ait l'habitude de se défilier chaque fois que les choses se gâtent, il peut, cette fois, fort bien dire vrai et avoir été mis devant le fait accompli. L'incohérence et la pagaille règnent dans ce bazar qu'est devenue la Russie. Présidence, ministères, Parlement, Banque centrale sont autant de centres "d'autorité" rivaux, passant leur temps à se mettre des bâtons dans les roues. On en a eu un exemple, ces jours-ci, avec l'adoption par les députés d'une série de mesures annulant celles édictées par Eltsine quant aux privatisations et au fonctionnement des entreprises.

Dans cette affaire de "nouveaux" roubles, on ne peut évidemment pas exclure qu'une Banque centrale, qui passe pour favorable à l'opposition, ait saisi l'occasion de faire la démonstration du caractère anti-populaire d'une politique dont bon

gré, mal gré, Eltsine doit assumer la paternité.

Cela fait des mois que les autorités annoncent qu'elles veulent casser l'inflation. Eltsine se trouve soumis aux pressions du FMI et des pays riches qui conditionnent l'ouverture de nouveaux crédits à la prise de mesures anti-inflationnistes, à la cessation de la distribution de subventions aux entreprises, à la réduction des dépenses publiques, donc à la diminution du niveau de vie de la population. Si, pour l'instant, leurs "recommandations" n'ont eu que peu d'effet, c'est qu'Eltsine et ce qui reste d'autorités centrales se trouvent coincés entre des impératifs contradictoires.

Avec une inflation qui dépasse les 2 000 % par an, ces autorités se trouveraient, même si elles en avaient la volonté, dans l'incapacité de mettre en œuvre la moindre politique économique - quelle qu'elle soit d'ailleurs. Un problème moins technique que politique, la perte de confiance dans la monnaie

sapant la confiance dans le pouvoir.

Mais d'un autre côté, les autorités - quand bien même elles ne jurent plus que par le "libéralisme" économique - ont été, jusqu'à présent, réticentes à pratiquer des coupes sombres dans les budgets publics. D'abord, parce que des millions de bureaucrates, de "nouveaux riches" du privé parasitant le secteur public, ont besoin de l'argent coule à flot des poches de l'Etat. Ensuite, parce que l'un des points sur lesquels le FMI est le plus ferme - la réduction des crédits aux entreprises d'Etat - signifierait la fermeture de milliers d'entre elles, des millions de travailleurs se retrouvant à la rue, sans même parler des millions d'autres qui se trouvent déjà en chômage partiel et que leur entreprise indemnise quasi-uniquement. Et la perspective de se retrouver avec des millions de chômeurs privés de ressources et d'espoir de s'en sortir, avec des dizaines de millions de salariés au pouvoir d'achat brusquement amputé, Eltsine, pas plus que Gorbatchev avant lui, ne tient à l'affronter.

INCERTITUDES ?

Alors, pour autant que l'on puisse prévoir à l'avance ses incidences, l'apparition, finale-

ment limitée, de "nouveaux" roubles va peut-être retirer de la circulation une partie de la masse monétaire. En supposant que l'opération puisse être mise en œuvre techniquement, ce qui n'est pas dit, ou que les divers centres "d'autorité" ne décident pas tout bonnement de faire totalement marche arrière pour des considérations politiques, ou pour les deux raisons à la fois. Tout est possible. Cela permettrait peut-être aussi, à l'avenir, de neutraliser une partie de l'émission des roubles "russes" dans les autres républiques, entre autres parce que leurs banques centrales n'auront plus les matrices d'imprimerie nécessaires. Mais, là aussi, les autorités russes, par souci de préserver un "espace rouble" qui correspond à une économie fonctionnant sur la base de l'ex-URSS, pourraient être contraintes de faire marche arrière.

Qu'en Russie même, cela permette de restaurer une certaine confiance dans la monnaie, l'avenir le dira. Mais comme cela dépend aussi du fait de savoir si cette "dévaluation", qui ne dit pas son nom, ponctionnera, et dans quelle proportion, le niveau de vie de la population, Eltsine n'est pas au bout de ses peines... et, plus grave, les travailleurs de Russie non plus.

Pierre LAFFITTE

Italie : deux suicides

SOUS LE SCANDALE, LE FONCTIONNEMENT "NORMAL" DU CAPITALISME

Deux hommes d'affaires italiens qui se suicident en moins de quelques jours - deux suicides qui font d'ailleurs suite à huit autres, sans compter deux morts par crise cardiaque, tous impliqués par des révélations concernant des trafics d'influence et autres remises de pots-de-vin - voilà qui ressemble à une véritable entreprise d'autodestruction de la haute société italienne.

Il est vrai que le scandale révélé par la justice est considérable. Il touche le gratin du monde économique et du monde politique italiens : actuellement 200 chefs d'entreprises ou managers, et pas des moindres, font l'objet d'une instruction ; 156 députés, 5 anciens présidents du Conseil, une trentaine d'anciens ministres, plusieurs responsables de partis politiques sont visés par des poursuites. On estime que ces "pots-de-vin" italiens se seraient traduits par un détournement de 40 milliards de francs par an de la richesse publique.

Mais ce qui apparaît comme un scandale - et c'en est un, bien sûr - n'est somme toute que le fonctionnement normal, mis à jour, du système capitaliste. Car faire des affaires, qu'est-ce d'autre que de trouver des intermédiaires qui permettront d'obtenir un marché ; et les intermédiaires, il faut parfois les payer.

De ce côté des Alpes, on ne nous

fera pas croire que les Bouygues, les Dassault et autre Lagardère, le PDG de Matra, pour ne prendre que quelques personnalités du haut du panier, ou encore un Tapie si l'on considère la pointure au-dessous, ont pu obtenir tel ou tel contrat simplement parce qu'ils étaient les plus compétitifs sur le plan technique, ou en matière de prix. Combien de complaisances, gratuites peut-être, ou bien payantes, ont-ils su trouver, pour devenir des "rois" du béton, ou des champions dans la vente de "mirages" ?

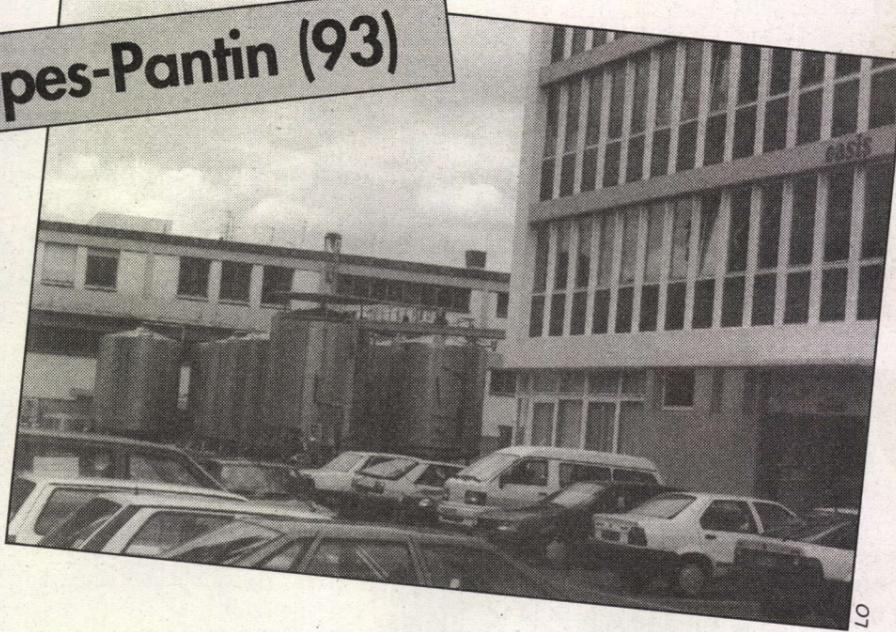
On nous assène des chiffres sur le gouffre des déficits des budgets sociaux pour nous faire croire que les Français gaspillent trop en soins médicaux ou sont trop bien nantis en protection sociale, mais il serait intéressant, pour comparer, de connaître le coût que ces pratiques imposent à la richesse publique.

J.-P. V.



Oasis-Schweppes-Pantin (93)

QU'EST-CE QUE TU FRAUDES, DOUDOU, DIS-DONC !



L'usine Oasis-Schweppes de Pantin — comme la plupart des usines de boissons — emploie, avant et pendant la saison chaude, un grand nombre de travailleurs précaires (plus de 30 dans une usine d'une centaine de personnes) pour faire face à la consommation d'été.

Ceux-ci — essentiellement des intérimaires — sont considérés par la direction comme une main-d'œuvre sans droit et sous-payée. Qu'on en juge : chaussures de sécurité non fournies, pas de tickets-restaurants, contrats à la semaine, parfois renouvelés des dizaines de fois consécutives (la loi n'autorise que trois contrats d'affilée), salaire horaire de 8 à 10 F inférieur à celui des embauchés les plus mal payés, alors que le code du travail précise qu'un intérimaire doit toucher le salaire de base du travailleur qu'il remplace.

Par-dessus le marché, la direction garde "sous le coude" un volant d'intérimaires déjà formés, habitués à l'usine et aux machines, en cas d'accroissement soudain de la production. Pour cela, elle interrompt les missions quand cela lui chante, puis les fait reprendre quelques jours ou semaines plus tard, dans l'arbitraire le plus complet, de façon à ce que les intérimaires restent disponibles, n'ayant pas eu le temps de trouver une nouvelle mission, et que

l'espoir de retravailler prochainement ne les rende pas trop revendicatifs.

Sur ce dernier point, de petites contrariétés attendaient la direction. Il a suffi qu'un intérimaire explique — documents à l'appui — les pratiques d'Oasis à l'inspecteur du Travail pour que celui-ci, après une visite à l'usine en juin, impose à la direction un certain nombre de changements. Une partie de ceux-ci sont entrés en vigueur : les chaussures de sécurité sont maintenant fournies, les ponts — auparavant payés aux seuls embauchés — le sont désormais aussi aux intérimaires et les contrats ont été considérablement allongés, beaucoup d'intérimaires passant d'ailleurs en CDD. Surtout, les payes de tous les intérimaires ont été remontées au niveau de celles des derniers embauchés, ce qui représente une augmentation mensuelle de 1 300 F à 1 600 F sur le salaire de base de la plupart des intérimaires.

Mais l'affaire ne s'arrête pas là, car l'Inspection du Travail a demandé à Oasis non seulement d'augmenter les salaires, mais aussi de rembourser aux intérimaires ce qu'elle leur avait volé, c'est-à-dire le montant de cette revalorisation mensuelle multipliée par le nombre de mois déjà travaillés. Or, pour l'instant, la direction n'a fait le rattrapage que jusqu'à janvier 1993 et, interrogée par un délégué, a déclaré que le rattrapage s'arrêterait à cette date par

suite d'un accord avec l'inspecteur du Travail.

Seulement, les ouvriers qui jusque-là accordaient un certain crédit aux paroles de la hiérarchie étaient devenus méfiants, et un petit coup de fil à l'inspecteur du Travail eut tôt fait de montrer que non seulement il n'y avait eu aucun accord, mais que c'était sur cinq ans que la direction devait rattraper !

Nous en sommes là pour le moment, mais il semblerait que d'autres moments difficiles attendent la direction, pour peu que les travailleurs s'intéressent aussi au mode de paiement du 13^e mois, ainsi qu'à quelques autres "particularités" du fonctionnement de l'usine. La direction, inquiète, vient d'ailleurs de s'assurer les services d'un juriste pour s'occuper de tout cela... Ce serait pourtant tellement plus efficace de demander leur avis aux ouvriers !

Soulignons tout de même que malgré l'intervention relativement rapide et efficace (et c'est loin d'être la règle) de l'Inspection du Travail, le patron, qui a été reconnu coupable d'un vol important sur la paye des ouvriers, n'a été finalement condamné... qu'à rembourser et encore, seulement à ceux qui sauront s'obstiner à réclamer jusqu'au bout, ce qui est un véritable encouragement à continuer. Et on peut parier sans crainte qu'un travailleur qui aurait volé 1 500 F par mois dans la caisse du patron s'en serait moins bien tiré !

Citroën Saint-Ouen (93)

La direction fait usage de faux pour licencier un travailleur

Un ouvrier de 57 ans, qui travaille aux Presses depuis 23 ans, a été accusé par la direction d'avoir "fait établir un faux document" pour justifier une absence lors d'un contrôle médical. Citroën a pris ce prétexte pour le licencier.

Cet ouvrier, malade, avait passé un scanner à l'hôpital Beaujon le 2 juin. Le 4, il y retournait pour prendre ses résultats. C'est à ce moment-là que le médecin-flic de Citroën passait chez lui et le notait absent. Se sentant dans son bon droit, le salarié demandait au service radiologie de l'hôpital de lui faire un certificat attestant de sa visite au jour et heure du contrôle. La surveillante le lui a fait, mais sur un imprimé habituel, oubliant de préciser qu'il était venu non pour examen, mais pour résultats d'examen. Citroën menait alors son enquête et les fins limiers crurent découvrir que le salarié voulait les tromper en prétendant qu'il subissait des examens ce 4 juin. Pour la direction, il s'agissait d'un faux certificat.

L'ouvrier est sommé de démissionner et comme il le refuse, il est licencié. Trois jours plus tard, l'hôpital, reconnaissant son erreur sur le certificat, écrit à Citroën pour confirmer la présence du malade à Beaujon pendant le contrôle. Le salarié demande donc à reprendre son travail. Réponse de la direction : "Nous tenons à votre disposition les sommes qui vous sont dues".

Ce licenciement a vraiment choqué les travailleurs de l'usine. Le licencié, lui, a bien l'intention de faire payer à Citroën son cynisme et ses mensonges.

LUTTE OUVRIERE

(Union Communiste Internationaliste)

LUTTE OUVRIERE regroupe des militants pour qui le socialisme n'a ni le visage de Mitterrand, ni celui des dirigeants de l'ex-Union Soviétique. Les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine, car communisme et socialisme sont le seul avenir possible pour l'humanité menacée par les guerres, les crises, l'épuisement des matières premières et la pollution dus à l'anarchie et à l'égoïsme de la société actuelle. Les travailleurs devront détruire l'appareil d'Etat de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi son Parlement, ses tribunaux, sa police, son armée et exercer eux-mêmes, directement, le pouvoir, car le bulletin de vote ne peut pas changer la vie. Les travailleurs n'ont pas de patrie et ils savent qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut pas être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, c'est-à-dire communistes et socialistes révolutionnaires et internationalistes.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIERE - B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

La Société d'Éditions de Lutte Ouvrière - BP 233, 75865 PARIS CEDEX 18 - est une S.A.R.L. au capital de 20 000 F, durée cinquante ans, à partir du 1^{er} janvier 1970. Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, José Chatroussat. Directeur de publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. Tirage : 14 000 exemplaires. Composition : Point-Virgule Photocomposition - Paris. Impression : Roto de l'Île-de-France, 20, rue de la Victoire - 93150 Le Blanc-Mesnil - 48 65 32 75. Commission paritaire des publications n° 64 995.

ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE

	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE (1 an soit 10 n°)
	1 an	6 mois	
France DOM-TOM	300 F	160 F	100 F
DOM-TOM, voie aérienne	390 F	200 F	140 F
Europe (soit zone postale 1)	420 F	210 F	100 F
Autres pays, voie ordinaire			
- Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	450 F	230 F	140 F (comme voie aérienne)
- Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	520 F	270 F	140 F
- Océanie (soit zone 4)	540 F	280 F	140 F
Autres pays, voie aérienne			
- Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	480 F	250 F	140 F
- Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	540 F	280 F	170 F
- Océanie (soit zone 4)	660 F	340 F	210 F

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL et VILLE :

COMPLEMENT D'ADRESSE :

Je m'abonne à : **LUTTE OUVRIERE - LUTTE DE CLASSE**, pour une durée de :

(rayer la mention inutile).

Ci-joint la somme de :

Règlement :

- par chèque bancaire ou postal à l'ordre de MICHEL RODINSON,

- par virement postal à MICHEL RODINSON,

CCP 6 851 10 R - PARIS.

Unimétal-Gandrange (57)

DES LICENCIEMENTS QUI NE PASSENT PAS

Coup bas de la direction...

Jeudi 15 juillet, deux semaines avant les congés d'été et juste à la veille d'une période de chômage partiel, 35 sidérurgistes d'Unimétal ont été convoqués chez leur chef de service pour s'entendre dire que leur poste était supprimé et qu'à partir du 1er septembre, ils ne feraient plus partie des effectifs de l'usine. L'un d'eux, n'ayant pu recevoir sa lettre pour la bonne raison qu'il était déjà parti en vacances, devait avoir la "surprise" en rentrant...

La direction d'Unimétal est assez coutumière du fait. L'an dernier déjà, elle avait profité du week-end de Pâques pour annoncer, deux jours avant, une dizaine de licenciements. Un coup tordu qui s'était retourné contre elle, puisque l'Acierie s'était retrouvée bloquée pendant trois jours par une grève à la Coulée Continue, l'obligeant à faire marche arrière : elle devait finalement accepter que les "licenciés" restent dans leurs secteurs tant qu'ils n'auraient pas retrouvé une embauche ailleurs. Certains y sont d'ailleurs encore,

plus d'un an après ! Mais cette année, la direction a poussé l'ignominie un peu plus loin, attendant la veille des congés pour annoncer son mauvais coup.

Elle espérait d'autant mieux faire passer ces licenciements qu'elle avait pris soin de mettre dans le lot un certain nombre d'agents de maîtrise, ou de travailleurs revenant de formation.

...qui provoque la riposte des travailleurs

Dans le contexte actuel où une nouvelle vague de licenciements, encore bien plus massive, se prépare pour l'an prochain (1200 suppressions d'emplois sur un effectif de 2 400), tout le monde s'est senti concerné. Que l'on soit P1 avec 30 ans d'usine, adjoint au chef de poste, âgé de 47 ans et père de famille ou célibataire, il est clair que personne n'est désormais à l'abri des licenciements. Aussi, au T.A.B. (train à billettes) - secteur particulièrement frappé par les licenciements - la réaction ne s'est pas fait attendre. Le jeudi 15, dès que les premiers licenciés ont été convoqués dans le bureau du responsable du T.A.B., leurs camarades

sont aussitôt entrés en grève et, en quelques minutes, le bureau, le mobilier et tous les classeurs sont passés par les fenêtres. Tout ce matériel a été ensuite brûlé sur le trottoir. A l'Acierie, c'est tout le secteur des Poches qui s'est mis en grève pendant huit heures pour protester contre le licenciement d'un agent de maîtrise. Et des mouvements de grève se sont poursuivis le lendemain aussi bien au T.A.B. qu'à l'Acierie. Dans chaque secteur où un salarié licencié était convoqué, ses camarades de travail débrayaient.

Le jeudi 22 juillet, jour de la réunion du C.E., le personnel de l'Acierie s'est mis en grève dans sa quasi-totalité pour aller manifester devant le bureau de la direction. Dès 6 heures du matin, des réunions se tenaient dans les services, et pratiquement tous les aciéristes présents (plus d'une centaine) sont partis jusqu'à l'endroit où se tenait le C.E., rejoints en route par les travailleurs des laminoirs. Le directeur de Gandrange-Rombas s'est fait copieusement conspuer par les salariés lorsqu'il s'est mis à vanter la reconversion à la sauce Unimétal. Les grévistes se sont rendus ensuite jusqu'au bureau du PDG d'Unimétal et, là aussi, dans le grand hall, ils ont dit ce qu'ils avaient sur le cœur : "La réalité, c'est que vous êtes des crapules,

des licenciés... Vous avez rasé toute la région, et vous n'avez rien à nous proposer. Vous pourriez, vous, faire vivre toute votre famille avec une paye de 5 500 F par mois, en travaillant dans une boîte minable ? C'est ça, votre reconversion..." "On n'est pas des tortues pour partir n'importe où, avec notre maison sur le dos"...

Revenus dans leurs services, les travailleurs n'ont pas repris le travail. Ce n'est que le soir, vers 23 heures que la production re-

prenait. Ces quelques débrayages ne pouvaient suffire à faire reculer la direction sur son plan de licenciements, mais ils ont au moins permis de montrer que les travailleurs d'Unimétal ne sont pas prêts à laisser leurs camarades se faire jeter dehors, sans réagir.

Tout va se jouer à la rentrée, où les nouvelles suppressions d'emplois doivent être annoncées avec la construction de l'acierie électrique.

Correspondant LO

POUDRE AUX YEUX DE LA RECONVERSION

La direction d'Unimétal se vante d'avoir mis en place la meilleure protection sociale qui soit, pour les travailleurs victimes des suppressions d'emplois. Les "licenciés" sont placés dans une structure d'accueil spécialement conçue à cet effet : SODIE. Là, pendant onze mois, on essaie de les persuader qu'il n'y a plus d'avenir pour eux dans la sidérurgie et qu'ils doivent se reconverter. Ils sont censés avoir droit à deux propositions d'emplois. Quand on voit certains de ces emplois, cela laisse rêveur... Cela va de "gaveur d'oie" dans le Gers, à "testeur de chewing-gums" dans une usine du Massif Central, tanneur, etc. Le fin du fin, c'est une entreprise de surveillance au Luxembourg - "Sécuritas" - qui embauche à tour de bras. Les salaires des emplois proposés ont beau être en K.F. (kilo franc), les travailleurs se rendent bien compte que, traduit en K.P. (kilos de patates), il leur faudra sérieusement réduire leur train de vie.

Bref, tout le baratin de la direction vise à faire croire qu'il y a de bonnes places à prendre un peu partout, mais il suffit de voir toutes les entreprises qui licencient actuellement de tous les côtés pour savoir ce que vaut ce genre de discours...

Air France-Orly-Nord (94)

MANIPULER LES HORAIRES POUR ABAISSER LES SALAIRES



Malgré une augmentation de son trafic passagers et marchandises, la direction d'Air France continue d'arguer de la nécessité de faire des économies. Et comme il n'est pas question pour elle de ralentir son rythme d'investissements (7 milliards en 1992, autant cette année) dans le cadre de la concurrence acharnée que se livrent les compagnies, c'est aux travailleurs du transport aérien qu'elle a déclaré la guerre.

Un nouveau "plan social", dont l'Encadrement a déjà laissé filtrer des détails, est annoncé pour la rentrée. Ainsi, la direction devrait par exemple réduire les

horaires de travail à la DM (direction de la maintenance : révision, entretien, réparations d'avions) d'Orly-Nord. La DM affirmant s'attendre à une baisse de la charge de travail en 1994-95, nous nous retrouverions donc au chômage partiel jusqu'en 1996. Avec une baisse de salaire à la clé.

On a ainsi appris que le directeur de la DM a précisément calculé qu'il lui coûterait moins cher de nous mettre deux ans au chômage partiel que de nous licencier et de devoir réembaucher lorsque, selon ses prévisions, la vague des avions achetés par les

compagnies au début des années quatre-vingt-dix devra faire l'objet de grosses révisions.

Donc, en attendant qu'en 1996 on nous demande de donner un coup de collier, nous devrions nous serrer la ceinture.

Ce que vise Air France, en fait, c'est une baisse des salaires. La réduction des horaires n'est là que pour en fournir le prétexte. Le comble est que cette diminution d'horaires pourrait même n'exister que comme tour de passe-passe.

En effet, depuis un an, la direction d'Air France s'est employée à imposer des horaires al-

longeant le temps de travail quotidien de 15 à 25 minutes non payées. Cela n'est pas allé sans réactions. Refus d'horaires, de pointage, débrayages, grève ont éclaté ces derniers mois dans les différents centres d'Air France. Mais la direction a finalement réussi à appliquer ses horaires, secteur après secteur, centre après centre, les syndicats n'essayant pas de proposer aux travailleurs une riposte d'ensemble et coordonnée.

Aujourd'hui, la direction envisage de passer à la seconde étape de son plan ; diminuer, à la rentrée, les horaires de l'équiva-

lent de l'allongement imposé au printemps... pour diminuer les salaires.

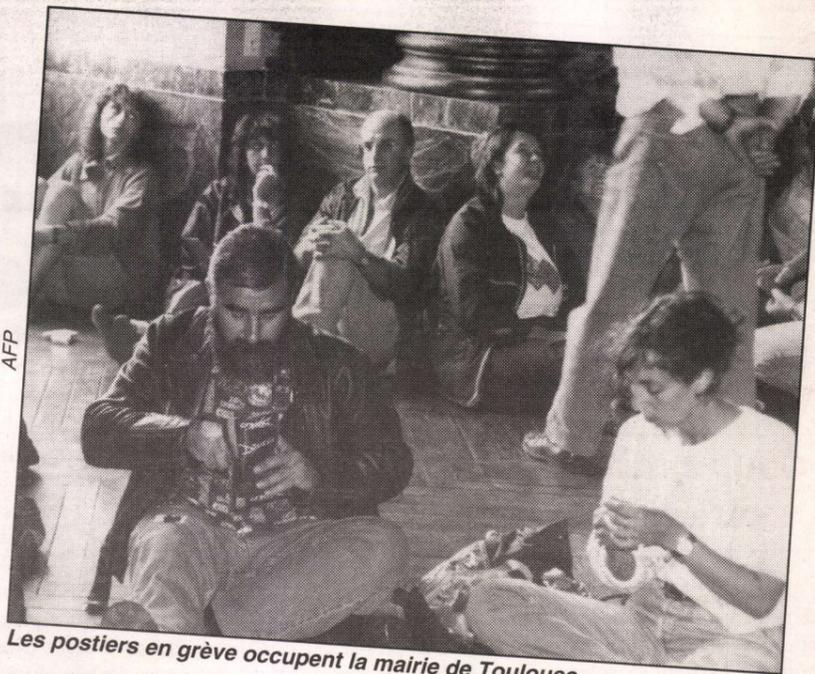
Les ouvriers qui voient que dans certains ateliers l'Encadrement ignore, d'un mois sur l'autre, ce qu'il y aura à faire, ont plus que des raisons d'être sceptiques quand la direction prétend une baisse de la charge de travail jusqu'en 1996.

Seulement, là, la ficelle est vraiment trop grosse. Et même annoncées quand nombre de travailleurs sont en vacances, ces mesures pourraient bien être la goutte d'eau qui fera déborder le vase.

Correspondant LO

La Poste Recette Principale Toulouse

SIXIÈME SEMAINE DE GRÈVE POUR LES FACTEURS



Les postiers en grève occupent la mairie de Toulouse

Les facteurs de la Recette Principale de Toulouse entament leur sixième semaine de grève. Ils ont arrêté le travail à l'annonce de deux mesures aggravant leurs conditions de travail : allongement de la semaine de travail (39 heures au lieu de 37) et suppression de onze emplois. Le prétexte de ces mesures est la création d'un bureau annexe dans un secteur du centre ville. Au bout de huit jours de grève, la direction a reculé sur ce nombre de onze emplois et a envisagé la suppression de cinq tournées. Mais rien n'étant dit sur l'avenir des cinq facteurs concernés, les grévistes ont refusé cette demi-mesure.

La direction ne ménage pas ses efforts pour faire pression sur les grévistes : lettres indi-

viduelles chargées de menaces, présence régulière d'un huissier, propagande dans la presse locale contre "les agissements des irresponsables qui manipulent" (les facteurs). Depuis le début, elle a mis en place deux centres de tri parallèles qui fonctionnent avec des étudiants ou des chômeurs. Mais la grève tient bon.

Sur les quelque 170 facteurs que compte la Recette Principale (rouleurs compris), entre 110 et 120 ont fait grève. Cinq semaines après, malgré les départs réguliers en congé, il y a entre 60 et 70 facteurs aux assemblées générales quotidiennes. Il y a 40 non-grévistes, et une cinquantaine de travailleurs en congé. Ces assemblées générales, menées par les dirigeants syndicaux de la CGT et du SUD, recon-

duisent la grève et votent les propositions d'action. C'est, la plupart du temps, tous ensemble qu'ils agissent : manifestations jusqu'à la Préfecture, à la Direction Départementale ou Régionale, à la mairie. Il y a eu aussi, à plusieurs reprises, des délégations d'une dizaine de grévistes, pour aller informer les autres bureaux. Il y a eu des appels à des débrayages de solidarité sur l'ensemble de la Poste. Parallèlement, des lettres ont été envoyées aux élus de tous bords, leur demandant d'intervenir auprès des autorités de La Poste.

Le lundi 19 juillet, en présence de la télévision et des radios locales, on est passé à la vitesse supérieure. L'un des centres de tri parallèle a été bloqué pendant trois heures.

C'était la première fois que les facteurs faisaient ce type d'action. Du coup, tous les directeurs sont arrivés, et le moral des grévistes est monté d'autant. D'ailleurs, dans les assemblées générales qui ont suivi, on discutait beaucoup d'autres actions de ce type. D'autant que des facteurs, syndicalistes CGT de Marseille, étaient venus soutenir les Toulousains qui, après tout, disaient les Marseillais, n'en sont qu'à leur premier mois de grève. Pour nous, ça a duré... quatre mois, et on a gagné !

Lundi 26 juillet, dans le cadre d'une journée nationale d'action lancée par la CGT, les facteurs ont appelé les postiers du Service Général à se mettre en grève. Ils ont été entendus et les guichets sont restés fermés. Quelques facteurs

rentrés de vacances se sont, eux aussi, mis en grève. Des grévistes du Service Général ont décidé d'assister à l'assemblée générale des facteurs. Et c'est à une bonne centaine que les grévistes ont préparé la journée.

Suite à l'opinion d'un facteur, opinion reprise par la CGT, et qui proposait d'aller chercher du soutien auprès des travailleurs d'autres entreprises, le principe a été voté et il est prévu d'aller à la CAF ou à EDF, jeudi 29 juillet. D'autres facteurs proposaient de s'adresser aux jeunes des centres de tri parallèles. Et si certains parlent d'extension, pour l'instant, le mouvement des facteurs n'a pas fait tache d'huile. C'est pourtant ce que craint l'Administration.

Correspondant LO

Licenciements dans le champagne

Le champagne est une industrie de luxe qui nécessite une main-d'œuvre qualifiée. Cette particularité pouvait laisser penser aux travailleurs de ce secteur qu'il serait épargné par les licenciements. Le champagne faisait donc figure d'îlot de prospérité dans une région où le chômage est important, comme à Reims, avec 16 % de la population active. C'était compter sans la volonté patronale d'augmenter ses profits.

L'annonce de 334 suppressions d'emplois par le PDG de LVMH, B. Arnault, a surpris autant les salariés que la population. Surtout que LVMH est un groupe puissant dans les produits de luxe, a fortiori dans le champagne, où sa position est dominante. LVMH, ce sont les marques Moët et Chandon, Pommery, Mercier, Veuve Cliquot, Canars-Duchêne, Ruinart, Henriot, qui emploient au total 1 600 salariés. Ces li-

centiments ont d'autant plus surpris que LVMH n'est pas ce que l'on appelle une entreprise en difficulté, les bénéfices cumulés des deux dernières années atteignant 6,7 milliards de francs.

Le PDG de LVMH a justifié les suppressions d'emplois sous le prétexte d'une chute des ventes par rapport à 1989, passant sous silence le fait que, cette année-là, les ventes de champagne avaient atteint un record historique. Aujourd'hui, elles sont au niveau de 1987, ce qui représente encore un très bon niveau.

Les entreprises du champagne font donc un peu moins de profit que lors de la cuvée 1989 mais elles en font encore. Ainsi Moët et Chandon a dégagé 300 millions de bénéfice en 1992 ; pourtant, c'est elle qui licencie le plus.

Arnault cache une autre raison plus importante, qui provoque la baisse des bénéfices. Cette raison tient à la politique que lui et d'autres PDG de groupes ont mise en œuvre contre des exploitants plus petits. Ces mêmes exploitants ven-

dent tout ou partie de leurs raisins à des groupes comme LVMH qui n'ont pas assez de vignes. Pendant des années, ils ont vécu confortablement car ils négociaient en position de force avec les maisons de champagne. Le prix du kilo de raisin ne cessait alors d'augmenter. Cela, LVMH ne pouvait plus le supporter car une partie des bénéfices lui échappait.

Les grands groupes du champagne ont donc cherché à constituer des stocks pour inverser le rapport de force lors des négociations sur le prix du kilo de raisin. Ce qui leur a d'ailleurs été facilité par les récoltes abondantes des dernières années.

Le prix du kilo de raisin est donc ainsi passé en quelques années de 34 F le kilo à 28 F l'an passé, et 25 F cours prévisible de cette année.

Les stocks ont, de plus, servi à couper partiellement l'autre débouché possible des "petits exploitants", le marché local, qui est fortement consommateur. Ainsi sont apparues dans les hypermarchés des marques inconnues, à des prix

défiant toute concurrence, de l'ordre de 45 à 50 F la bouteille. Ce champagne de bonne qualité fut mis sur le marché lors des périodes de forte consommation comme les fêtes de fin d'année.

Les grands groupes, tel LVMH, sont en train de parvenir à leur objectif de contrôle quasi-total du marché qui leur assurera des profits encore plus importants à l'avenir. Et c'est aux salariés que les PDG présentent l'ardoise.

Face aux licenciements, les travailleurs du champagne ont réagi par des grèves du zèle, grèves totales, manifestations sur la région mais aussi sur Paris, devant le siège de LVMH. La journée du 15 juin, mobilisa plus de 1 100 personnes. Mais pour l'instant, la direction du groupe n'est pas revenue sur sa décision. Il faut que le mouvement se poursuive ; et les travailleurs du champagne peuvent compter sur la sympathie d'une partie de la population qui sait ce que représentent les bénéfices accumulés par les maisons de champagne.

DES TRAVAILLEURS PRESSURÉS... DES PROFITS PLUS JUTEUX

PASSION FISH

de
John Sayles

Le metteur en scène américain John Sayles a été longtemps mis à l'écart par les grandes firmes de production et de distribution cinématographiques qui jugeaient le ton de ses films un peu trop irrévérencieux. En effet, John Sayles y dénonce la société américaine, son injustice sociale, l'hypocrisie et la corruption des milieux dirigeants, politiques ou financiers. Il plaide pour les gens simples et pour des rapports plus fraternels entre les hommes.

Dans "Passion Fish", on se retrouve plongé dans la Louisiane du "bayou", région de marais. May-Alice, fille d'un homme d'affaires du pétrole, a fui l'atmosphère étouffante de son milieu d'origine, mélange de snobisme et de mépris envers les Noirs. Elle a réussi à faire carrière à New-York en tant qu'actrice-vedette d'une série télévisée à la mode. Mais, suite à un accident de voiture, elle se retrouve paralysée des deux jambes, et va se réfugier dans la maison familiale abandonnée au bord du delta du Mississippi. Là, elle sombre dans la déprime. Elle passe ses journées à s'abrutir devant le téléviseur, faisant fuir une série impressionnante d'infirmières à domicile qui craquent devant son agressivité permanente.

Une histoire triste jusqu'à ce qu'arrive une jeune infirmière noire qui n'a pas sa langue dans sa poche et qui est bien décidée à se faire respecter. A travers leur affrontement va naître une amitié profonde qui redonnera à chacune d'elle un goût nouveau pour l'existence.

Cela donne un film bien sympathique où s'entrecroisent une multitude de personnages chaleureux et attachants.

F. T.

Moi Ivan, toi Abraham,

de Yolande Zauberger

Le ressort de cette histoire est l'amitié de deux enfants, un Juif et un Polonais, liés l'un à l'autre malgré la contre-pression de leurs communautés respectives. On y rencontre également deux autres jeunes : Aaron, un communiste évadé de prison, et Rachel, une jeune fille qui cherche à fuir une tradition qui veut la marier à un homme choisi par son père. Tous quatre essayent de fuir d'une façon ou d'une autre un monde étouffant, celui d'un village polonais des années trente avec ses paysans catholiques arriérés, trompés et exploités par le seigneur local, avec son quartier juif dont l'école religieuse constitue le poumon.

Les Juifs avec leurs papillotes, comme les Polonais avec leurs croix autour du cou, sont plongés dans la même arriération. Au-dessus d'eux, le seigneur, dont la passion du jeu plonge les deux communautés dans la misère et qui reste une puissance (ou plutôt une impuissance) invisible mais cependant active et néfaste.

Sur le devant de la scène reste un Juif, bailleur de fonds du seigneur, que ce rôle n'a pourtant pas rendu prospère.

Dans cette situation misérable, le vol d'un peu de luzerne pour nourrir un poulain malade peut suffire à rendre fou de colère des paysans affamés, contre le Tzigane ou le Juif. Alors, il suffit de peu de choses pour embraser un village, le passage d'un agitateur antisémite, par exemple...

Un film lourd, oppressant, qui donne une idée de ce qui flottait dans l'air vicié des villages de Pologne, où Juifs et Tziganes servaient d'exutoire à la misère paysanne, et cela une dizaine d'années avant que les nazis n'inventent le pogrom de l'ère industrielle.

Jacques FONTENOY

POSSE, LA REVANCHE DE JESSIE LEE

de
Mario Van Peebles

Une petite bande de cow-boys, enrôlés dans un bataillon d'élite de l'armée américaine, s'enfuit avec un chargement d'or. Mais ce n'est pourtant pas l'or qui fait courir le héros et chef de cette bande, Jessie Lee. S'il tire plus vite que son ombre, et avec des balles en or, c'est pour venger son père assassiné quelques années auparavant. La revanche de Jessie Lee se présente comme un western classique. Il y a une originalité pourtant : les cow-boys, héros du film, sont noirs.

Dès les premières séquences, le film nous rappelle que durant la conquête de l'Ouest, un cow-boy sur trois était noir. Des villes entières furent construites par les anciens esclaves noirs. Le cinéaste tient à rendre justice à ces pionniers, trop souvent oubliés par le cinéma blanc. C'est le côté intéressant de ce western.

Sinon, on y retrouve tous les ingrédients du genre. Et s'il y a parfois un peu trop d'hémoglobine, l'humour, présent, compense.

A. R.

LES COPAINS D'EDDIE COYLE

de Peter Yates avec Robert Mitchum

Réalisé il y a vingt ans, ce film actuellement visible à Paris n'a jamais été distribué en France. A travers l'histoire d'Eddie Coyle, sorte de smicard du monde des truands, chargé d'alimenter un gang en armes jetables après chaque hold-up, on pénètre dans le monde du gangstérisme mais aussi dans celui de la police et des indicateurs.

Lorsqu'un petit truand vieillissant a besoin d'être "blanchi" pour une affaire antérieure, il n'a souvent pas d'autre choix que de collaborer avec la police en lâchant des renseignements sur des "coups" qui se préparent ou en "balançant" des truands, d'abord plus minables que lui, et ensuite de plus en plus importants. C'est dans cet engrenage que plonge brutalement Eddie Coyle, qui ne veut plus retourner en prison.

Malheureusement, à ce jeu, les enchères montent vite. Il n'y réussira guère mieux que pour le reste. Chez les "indics", il y a aussi des hiérarchies. La société des truands n'est pas différente de la société des possédants et les indicateurs les plus corrompus sont également ceux à qui la police accorde le plus de prix et le plus d'indulgence. Eddie Coyle l'apprendra à ses dépens.

Devant cette pyramide de corruption et de pourriture, il ne restera bientôt au petit truand Eddie Coyle que... l'indulgence du public, car il n'est finalement qu'un enfant de chœur, comparé à bien d'autres et à la rouerie de la police...

Ce film, bien fait, laisse un goût amer. Il met en pièces la solidarité entre truands et montre que dans les histoires de gendarmes et voleurs, il y a parfois connivence entre les deux camps.

J. F.

PRIVATISATIONS :

ENCORE DES CADEAUX À LA BOURGEOISIE !

En mai dernier, le gouvernement avait fait connaître la liste des 21 groupes contrôlés par l'Etat, qu'il projetait de privatiser. On connaît maintenant les quatre premières sociétés qui devraient être privatisées d'ici à la fin de l'année : Elf-Aquitaine, la BNP, Rhône-Poulenc et la Banque Hervet, pas n'importe lesquelles donc, des sociétés qui font de très juteux profits...

MILLIARDAIRES GRÂCE A L'ETAT...

Trois d'entre elles chiffrant, en effet, leurs bénéfices en milliards et leurs salariés en dizaines de milliers (55 000 à 87 000). Rhône-Poulenc, dont la privatisation devrait intervenir dès l'automne prochain, est passé du dixième au septième rang mondial des groupes chimiques en un peu plus de dix ans, en augmentant de plus de 50 % son chiffre d'affaires. Son bénéfice, qui a fait un bond de 9 % en un an, est de 2,184 milliards de francs pour 1992. Elf-Aquitaine est la huitième

compagnie pétrolière et chimique mondiale. C'est la première firme française par son chiffre d'affaires et la deuxième par son bénéfice : 6,2 milliards de francs en 1992. Parmi les premières banques françaises, la BNP, quant à elle, a fait plus de 2,1 milliards de francs de bénéfices. La quatrième, la Banque Hervet, semble faire pâle figure ; mais elle est alliée au Crédit Commercial de France qui détient déjà 34 % de son capital. Et le CCF, privatisé, lui, depuis 1987, espère pouvoir enfin asseoir son contrôle sur la Banque Hervet, grâce à

cette nouvelle privatisation, un vrai cadeau qu'il attend avec impatience.

Mais si la santé de ces entreprises est si florissante, c'est bien parce que l'Etat a tout fait pour qu'elle le soit, y compris le "sale boulot".

Rhône-Poulenc, par exemple, déjà sur la liste des privatisations de 1986, a été nationalisé en 1982. Peu avant, en 1979-80, son bénéfice, qualifié de "médiocre", ne se montait qu'au dixième de ce qu'il est aujourd'hui. C'est cette nationalisation qui lui a permis, comme à d'autres groupes industriels, de devenir plus

...ET POUR LE PLUS GRAND BONHEUR DES GROS ACTIONNAIRES

Au moment où les cours des actions en Bourse se tassent, mais restent tout de même confortables avec plus de 7 % depuis le début de l'année, les privatisations tombent à pic pour tous ceux qui ont de l'argent à placer et qui aspirent à un profit encore plus élevé.

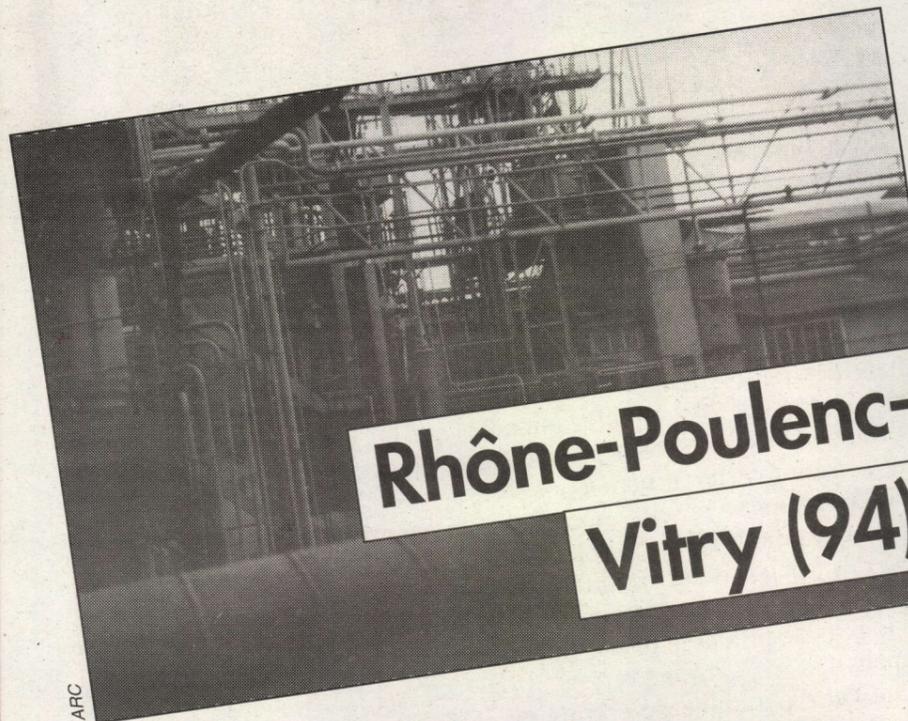
L'Etat, en privatisant, va certes toucher de l'argent frais : 40 à 60 milliards, espère-t-il. Mais ce n'est rien par rapport à la vraie valeur des actions des privatisées. Rien que la valeur boursière d'Elf, telle qu'elle est estimée aujourd'hui, se monte à 100 milliards de francs.

Le gouvernement a bien prévu des dispositions pour attirer les petits porteurs : paiement fractionné (!), 20 % de réduction pour les salariés des entreprises en question ! Vaste blague ! Les "petits porteurs", c'est-à-dire la petite ou la moyenne bourgeoisie, verront peut-être d'un bon œil ces placements. Mais, de toute façon, comme en 1986, c'est bien aux grandes entreprises industrielles ou commerciales, aux grandes compagnies d'assurances, aux grandes banques - le CCF qui lorgne vers la Banque Hervet en témoigne - que vont profiter essentiellement les privatisations.

Aline RETESSE

PRIVATISATION :

...BOF!



Rhône-Poulenc-Rorer
Vitry (94)

L'annonce de la privatisation de Rhône-Poulenc-Rorer n'a pas suscité d'émotion particulière parmi les travailleurs de Rhône-Poulenc-Rorer de Vitry, tant à l'usine qu'au Centre de recherches.

"Ça ne changera rien" est

la remarque la plus couramment entendue. Il faut dire que ce site fait partie du groupe Rhône-Poulenc-Rorer né de la fusion de Rhône-Poulenc-Santé et du laboratoire américain Rorer. Rhône-Poulenc-Rorer est coté à la Bourse de New-York ; le

groupe Rhône-Poulenc SA lui-même est coté à la Bourse de Paris : environ 40 % des actions appartiennent déjà au secteur privé. Alors la privatisation est un processus largement entamé.

Mais, ce qui a le plus joué dans cette attitude, c'est que

la nationalisation du groupe en 1982, qui, à l'époque, avait fait naître pas mal d'illusions, a déçu même ses plus fervents partisans. A tel point que les militants du PC ont bien du mal à trouver des arguments pour "défendre l'acquis de la nationalisation", comme ils disent. Tout au plus affirment-ils que "ce sera encore pire si on devient privé" et que "la nationalisation de 1982 n'a pas été une vraie nationalisation". On

se justifie comme on peut !

En fait, privé ou nationalisé, c'est toujours la même course à l'augmentation de la productivité et de la rentabilité. Rhône-Poulenc-Rorer arrête les productions dont la valeur ajoutée n'est pas jugée suffisamment forte et cherche à gagner le plus possible sur les autres : le résultat, c'est la diminution constante des effectifs (600 emplois supprimés à l'usine).

Correspondant LO